



Avis public d'élection

****Avec vote par correspondance**

Municipalité : NOMINIQUE

Date du scrutin : 2 NOVEMBRE 2025

Par cet avis public, HÉLÈNE BEAUCHAMP, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et électeurs de la municipalité.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire

Poste de conseillère ou conseiller 1

Poste de conseillère ou conseiller 2

Poste de conseillère ou conseiller 3

Poste de conseillère ou conseiller 4

Poste de conseillère ou conseiller 5

Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau de la présidente d'élection situé à l'hôtel de ville de Nominique aux jours et aux heures suivants :

Horaire entre le vendredi 19 septembre et le vendredi 3 octobre 2025

Le vendredi 19 septembre De 9 h à 12 h

Le lundi 22 septembre De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le mardi 23 septembre De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le mercredi 24 septembre De 9 h à 12 h

Le jeudi 25 septembre De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le vendredi 26 septembre De 9 h à 12 h

Le lundi 29 septembre De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le mardi 30 septembre De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le mercredi 1^e octobre De 9 h à 12 h

Le jeudi 2 octobre De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le vendredi 3 octobre

Le bureau sera ouvert en continu de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates et aux heures suivantes.

Jour du scrutin : **Dimanche le 2 NOVEMBRE 2025, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche le 26 OCTOBRE, de 12 h à 20 h**

Si vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé et êtes inscrit.e sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, vous pouvez demander jusqu'au lundi 20 octobre 2025 à votre présidente d'élection, **de voter à votre chambre située dans un établissement de santé reconnu ou à votre domicile**. Il en va de même pour votre proche aidant.

Il n'y aura pas de révision de la liste électorale si tous les postes sont pourvus sans opposition et que par conséquent il n'y a pas de scrutin.

4. **Vous pourrez voter par correspondance si votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité.

Pour voter par correspondance, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le LUNDI 20 OCTOBRE 2025 à 13 h.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 21 octobre 2025.

Si vous avez fait une demande et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote le 27 octobre 2025, vous pouvez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 31 octobre à 16 h 30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Mme Annabelle Godin.

6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou la secrétaire d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous ou par courriel à elections@nominique.ca :

Adresse : 2110, chemin du Tour-du-Lac, Nominique J0W 1R0

Téléphone : 819 278-3384

Signature :

,présidente d'élection

Date : 5 septembre 2025